

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou , Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Frédéric Henriot

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 30
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2022-94 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ORSAY A LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY POUR LES NAVETTES

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

Vu la délibération n°2022-134 du Conseil communautaire du 18 mai 2022 relative à l'attribution du marché n°22-02 du réseau de navettes,

Vu les projets de conventions pour le versement des participations communales à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du fonctionnement du réseau des navettes,

Considérant la nécessité d'acter entre la Ville d'Orsay et Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le principe de cofinancement du réseau intercommunal de navettes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes des conventions pour le versement des participations communales à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du fonctionnement du réseau des navettes, ci-annexées.
- **Autorise** le Maire à signer les conventions et leurs avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

16 DEC 2022
16 DEC 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



